

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

CUBA

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC*/	
07.04.00	Oignons et aux déshydratés	\$12,00/100 kg	33,3 %	
08.05.07	Noix d'acajou ou d'anacarde	1,50/100 kg bruts	10 %	
09.06	Cannelle	15 pesos/100 kg	20 %	
09.07	Girofles	15 pesos/100 kg	25 %	
09.10.05	Ex. Piri-Pire	0,15/kg net	10 %	
10.06.02	Riz décortiqué	3,70/100 kg bruts	10 %	
12.07.02	Plantes médicinales	3,00/100 kg bruts	10 %	
21.07.09	Préparations alimentaires (Farine de poisson)	30,00/100 kg bruts	10 %	
27.10.15	Fuel-oils	5,50 pesos/100 kg bruts	10 %	
29.01.23	Autres hydrocarbures Ex. propylène	\$7,00/100 kg	**/	
29.14.04	Acide acétique et ses sels	50,00/100 kg	**/	
29.14.10	Acétate d'éthyle	5,50/100 kg	**/	
29.14.11	Acétate de vinyle	5,50/100 kg	**/	
33.01.03	Huiles essentielles naturelles	0,21/kg	10 %	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

CUBA (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC*/	
39.02.01	Polyéthylène sous forme primaire : poudres et granulés	0,50/100 kg	**/	
40.10.01	Courroies transporteuses	12 %	40 %	
43.02.01	Pelleteries tannées ou apprêtées	40 %	10 %	
44.05.01	Bois de cèdre scié	2,50/100 kg bruts	10 %	
44.27.03	Statuettes et autres objets d'ornement	10,00/100 kg bruts, tare légale + 30 %	10 %	
51.04.09	Tissus de fibres synthétiques artificielles	100,00/100 kg nets		
55.09.05	Tissus unis et à armure simple, teints	40,00 16,6 % + 14,00	10 %	
73.20.01A	Accessoires en fonte d'un diamètre de 6 pouces ou moins, pour drainage ou installations sanitaires	2,50 pesos/100 kg/bruts		
73.27.03	Toiles métalliques pour renforcer le béton	3 pesos/100 kg bruts		
73.32.01	Boulons et écrous	2,80 pesos/100 kg/bruts		
82.02.02	Lames de scies à main	5 %	10 %	
84.10.02	Pompes pour moteurs à combustion interne	8,42 %	50 %	
84.11.02	Pompes et compresseurs isolés	15,96 %	30 %	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

CUBA (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC*/	
84.23.02	Bulldozers autopropulsés	7,98 %	50 %	
84.23.06	Parties et pièces détachées de bulldozers autopropulsés	5 %	Consolidation	
84.61.01	Vannes et articles similaires	15,96 %	30 %	
84.63.01	Arbres de transmission pour automobiles et camions	5 %	Consolidation	
94.03.02	Meubles de maison en bois	23,00/100 kg	10 %	

*/ Réduction (marge) exprimée en pourcentage.

**/ Les concessions tarifaires seront calculées selon la formule suivante :

Jusqu'à 6 %	Consolidation	21 % - 30 %	25 %
6 % - 10 %	50 %	31 % - 50 %	15 %
11 % - 15 %	40 %	plus de 50 %	15 %
16 % - 20 %	30 %		

La colonne 3 a une valeur purement indicative et n'est pas partie intégrante de l'Accord.